



MAIRIE DE CHAMBARON SUR MORGE

5 Place de l'Eglise – La Moutade
63200 CHAMBARON SUR MORGE

Cellule : 04 73 97 21 74 – **La Moutade** : 04 73 97 20 43
contact@mairiechambaronsurmorge.fr

CCTP Bordereau de prix LOT 1

Marché adapté de travaux

Travaux école Saint Exupéry Maçonnerie, menuiserie, charpente et couverture

Ordonnateur et pouvoir adjudicateur : M. le Maire - 5 place de l'Eglise - la Moutade - 63200 Chamabron sur Morge

Comptable public assignataire des paiements : M. le Trésorier Principal - Trésorerie de Riom - 49, 51, rue de Toulon - 63200 Riom

SOMMAIRE

I Réglementation

II Localisation du projet

III Objet et spécificité des travaux

IV Prescriptions générales et consistance des travaux

1 – Consistance des travaux

2 – Prescriptions mur d'enceinte

2.1 Intervention sur mur conservé

2.2 Construction mur d'enceinte

3- Prescriptions bureau et préau

3.1 Charpente et couverture

3.2 Construction du bureau

3.3 Construction du préau

V Organisation du chantier

1- Travaux préliminaires – connaissance des lieux

2 – Installation du chantier

3 – Piquetage implantation

4 – Nettoyage

5 – Evacuation

6 – Accès au chantier – signalisation – circulation

VI Obligations de l'entreprise

VII Durée des travaux – délais de réalisation

VIII Critères d'attribution

IX Remise des offres

X Demande de renseignements

I – Réglementation

La conception et l'exécution des ouvrages doivent être conformes aux textes réglementaires, les normes françaises et européennes Homologuées (NF – EN), les documents techniques unifiés – DTU – se rapportant aux travaux demandés entre autre : DTU 12, DTU 13, DTU 20, DTU 36/37, DTU 40, les documents d'urbanisme.

La qualité et les caractéristiques des matériaux sont définies aux normes françaises.

II – Localisation du projet

Localisation des travaux se situe en centre bourg, à l'école St Exupery rue de la Mairie à la Moutade.

III - Objet et spécificité des travaux

Spécificité des travaux : en collaboration avec la commune de Cellule et le coordinateur SPS, les travaux seront réalisés de façon séparés avec les autres lots à l'été 2018. Ils devront respecter les normes de sécurité et d'ERP.

- Lot 1 : des travaux de maçonnerie, menuiserie, charpente et couverture.
- Lot 2 : travaux d'électricité
- Lot 3 : travaux de démolition et de BTP
- Lot 4 : travaux d'isolation phonique et thermique plafond et mur, de peinture et de revêtement au sol

IV - Prescriptions Générales et consistance des travaux

1 Consistance des travaux

L'entreprise livrera toutes les fournitures et réalisera tous les travaux et installations nécessaires à l'établissement des ouvrages projetés, tels que définis les pièces du marché.

Dans le cadre de son marché l'entrepreneur aura à sa charge toutes les fournitures et prestations nécessaires pour réaliser à **l'école St Exupery la construction d'un bureau d'une dimension de 9 m² attenant au bâtiment, la construction de son préau de 30 m² fermé par un mur sur la partie ouest et un bardage bois au sud et la reprise et la construction d'une partie du mur d'enceinte de la cour** prévus dans le dit marché. Ainsi que tous les travaux annexes et connexes nécessaires pour en assurer la compète et parfaite finition, dans le respect des documents de référence contractuels et des normes applicables.

Les travaux comprendront notamment :

- les installations de chantier éventuelles propre au présent lot et les documents à fournir
- les piquetages et implantations
- la dépose de la baie vitrée
- la pose d'une fenêtre
- la démolition d'une partie du muret d'enceinte
- la reprise et la construction d'une partie du mur d'enceinte
- la construction du bureau, du préau
- la construction et la pose de la charpente et la toiture du bureau et du préau

2 Prescriptions Mur d'enceinte

2.1 Intervention sur mur conservé

A l'extrémité du mur tombé, il s'agit de reprendre l'appareillage du mur conservé le solidifié et permettre le recollement à la construction d'un nouveau mur.

2.2 Construction du mur d'enceinte

A la suite de la partie du mur d'enceinte conservé il sera construit un nouveau mur d'une hauteur de 1.20 m sur une longueur de

Cette prestation comprend :

- * le piquetage,
- * les fouilles de 0.80 m de largeur,
- * les fondations en béton armé
- * le montage du mur en Parpaings creux béton B40 20 x 20 x 50cm
- * Enduit crépi ciment identique aux murs actuels de l'école

3 Prescriptions Bureau et préau

3.1 Charpente et couverture

Le projet concerne la pose de charpente et couverture du nouveau bureau adossé au bâtiment de l'école et la création du préau.

Cette prestation comprend pour le bureau :

- * l'exécution de raccordement contre maçonnerie entablement zinc d'une épaisseur normalisée
- * la fourniture et la pose de charpente industrielle « fermette », le traitement devra répondre à la classe de risque des bois, à la préservation des bois, à la protection du feu et la protection contre la corrosion
- * la fourniture et la pose de tuiles courantes similaires en forme et couleur à la toiture actuelles de l'école et conforme à la réglementation d'urbanisme
- * la fourniture et la pose de tuiles faitières similaires en forme et couleur à la toiture actuelles de l'école dans la continuité du bâtiment existant et conforme à la réglementation d'urbanisme
- * la fourniture et la pose d'évacuation des eaux pluviales en fonction des surfaces desservies avec gouttières et descentes en zinc de démentions conforme aux normes DTU en vigueur

Des combles ne sont pas prévus.

Cette prestation comprend pour le préau :

- * la fourniture et la pose de charpente industrielle « fermette » », le traitement devra répondre à la classe de risque des bois, à la préservation des bois, à la protection du feu et la protection contre la corrosion
- * la fourniture et la pose de tuiles courantes similaires en forme et couleur à la toiture actuelle de l'école et conforme à la réglementation d'urbanisme
- * la fourniture et la pose de tuiles faitières similaires en forme et couleur à la toiture actuelle de l'école et conforme à la réglementation d'urbanisme
- * la fourniture et la pose d'évacuation des eaux pluviales en fonction des surfaces desservies avec gouttières et descentes en zinc de démentions conforme aux normes DTU en vigueur

Les raccordements aux eaux usées seront réalisés par l'entreprise attributaire du lot 3 BTP

3.2 Construction du bureau

Dans la continuité du bâtiment de l'école existant le projet comprend pour la création d'un bureau de 9 m² :

- * le démontage et l'évacuation de la baie vitrée actuelle
- * la démolition d'une partie du mur et le réagréage permettant la pose d'une porte de 0.90 mètre
- * le piquetage,
- * les fouilles de 0.80 m de largeur, conforme au norme DTU
- * les fondations en béton armé
- * le montage des murs en briques isolantes
- * la pose d'une porte intérieur avec chambrant en bois
- * la fourniture et la pose d'une fenêtre PVC de 1.20m sur basse en ciment
- * dalle béton isolante 0.15
- * Enduit crépi ciment couleur conforme à la réglementation d'urbanisme

3.3 Construction du préau

Le projet concerne la construction dans la cour de l'école d'un préau de 30 m² fermé sur la partie ouest par un mur et au sud un bardage comprenant :

- * le piquetage,
- * les fouilles de 0.80 m de largeur, conforme aux normes DTU
- * les fondations en béton armé
- * dalle béton isolante 0.15
- * mur en parpaings creux L 50 cm x l 20 cm x H 20 cm
- * bardage bois (le traitement devra répondre à la classe de risque des bois)
- * Enduit crépi ciment couleur conforme à la réglementation d'urbanisme

nota : les travaux de démolition, terrassement, engravement et réseaux se feront avant intervention du lot maçonnerie

V – Organisation du chantier

1 Travaux préliminaires - Connaissance des lieux

L'entrepreneur est réputé pour l'exécution des travaux, après avoir préalablement à la remise des offres :

- ✓ apprécié exactement avec une visite détaillée des lieux, toutes les conditions d'exécution des différentes prestations demandées.
- ✓ pris pleinement connaissance de tous les plans et documents utiles à la réalisation des travaux
- ✓ apprécié exactement toutes les conditions d'exécution des ouvrages et s'être totalement rendu compte de leur importance et de leurs particularités
- ✓ procédé à une visite détaillée du terrain et pris parfaitement connaissance de toutes les conditions physiques, aux accès et aux abords, à la topographie, à la nature des travaux, à l'exécution des travaux ainsi qu'à l'organisation et au fonctionnement du chantier.

2 Installation du chantier

En fonction de la nature, de l'importance et de la localisation des travaux, objets du marché, les installations de chantier seront adaptées au volume des prestations à réaliser (personnel, matériel, etc.). Il appartiendra à l'entrepreneur de déterminer les installations nécessaires qui seront également fonction des emplacements disponibles.

En tout état de cause l'entrepreneur devra toujours prévoir toutes les installations nécessaires pour lui permettre de réaliser ses travaux dans les règles de l'art, en respectant strictement la réglementation en vigueur.

Les installations devront toujours comprendre :

- . les installations nécessaires pour respecter la législation en matière de sécurité et de protection de la santé,
- . toutes les installations et équipements nécessaires pour garantir la sécurité des tiers, de jour comme de nuit,
- . l'ensemble de la signalisation nécessaire vis-à-vis de la circulation, de jour comme de nuit,
- . les dispositifs provisoires d'évacuation des eaux pendant les travaux,

Les installations provisoires nécessaires seront mises en place dès le début des travaux et déposées en fin de travaux.

La prestation comprend l'apport et installation des matériels et matériaux, la location et l'entretien pour la durée contractuelle, les déposes et le repli en fin de travaux.

Ces prestations sont à inclure dans l'offre de l'entreprise.

3 Piquetage implantation

L'entreprise procédera au report des points caractéristiques des ouvrages, à partir des repère généraux planimétriques et altimétriques des plans et pris en compte par tous les entrepreneurs.

L'ensemble des points fixés, fera l'objet d'une conservation permanente et pourra être utilisé indifféremment par les entreprises intervenant sur le chantier.

Les opérations de piquetage seront effectuées suivant le mode défini ci-après :

- . reconnaissance et définition du tracé par le Maître d'œuvre.
- . Implantation du tracé et piquetage par l'entrepreneur avant tout commencement des travaux suivant les plans, de manière à reporter sur le terrain les surfaces et ouvrages définis sur les plans.

Le piquetage des limites extérieures des ouvrages, réalisé en vue de dessiner sur le terrain les zones des ouvrage, se fera à l'aide de piquet inclinés ver l'extérieur.

A cet effet, l'entrepreneur devra mettre à sa disposition les appareils, le matériel et le personnel dont il pourrait avoir besoin.

L'entrepreneur sera responsable de toute fausse manœuvre et de toute augmentation de dépenses qui résulteraient du dérangement ou de la disparition des repères.

4 Nettoyage

L'entrepreneur se chargera du nettoyage des éléments conservés par dépoussiérage, brossage et aspiration compris toutes sujétions particulières concernant les parties de bâtiment et mur conservés. Ainsi que du débarrasage et nettoyage en fin de chantier.

5 Evacuation

L'entreprise procédera à l'évacuation des matériaux et déchets produits lors des travaux à sa charge et conformément à la réglementation en vigueur.

6 Accès au chantier - Signalisation – Circulation

A chaque accès au chantier, l'entrepreneur doit mettre des panneaux "chantier interdit au public".

La signalisation devra tenir compte des renseignements donnés à l'article 8-4-4 du C.C.A.P. L'attention de l'entrepreneur est particulièrement attirée sur la responsabilité totale en matière de signalisation de son chantier. Il devra disposer, à l'approche et au droit du chantier, d'une signalisation réglementaire adaptée aux lieux. Cette signalisation sera maintenue et entretenue jusqu'à réception des travaux.

Toutes les dispositions nécessaires seront prises pour protéger les tranchées et éviter les accidents aux personnes ou aux véhicules. Le chantier doit être conduit de telle manière que la circulation soit possible aux abords du chantier du vendredi soir au lundi matin, ainsi que les jours fériés.

Les accès piétons devront être constamment maintenus. Les accès des véhicules seront rétablis chaque soir.

VI - Obligations de l'entreprise

Se conformer au règlement de consultation et CCAP relatifs au marché

Dans son offre, le candidat devra indiquer ses références pour des missions similaires.

L'entrepreneur soumissionnant pour le présent lot est tenu dans le cadre de sa prestation de coopérer avec les autres lots et de se conformer aux prérogatives du coordonnateur SPS.

VII – Durée des travaux - Délais de réalisation

Les travaux s'effectueront sur 7 semaines début prévisionnel le 10 juillet 2018 et devront impérativement être terminés le **25 août 2018**.

VIII - Critères d'attribution Remise des offres

- Prix : 50%
- Valeur technique : 40%
- Délais : 10%

IX - Remise des offres

La remise des offres doit se faire en mairie, 3 place de la Résistance CELLULE 63200 CHAMBARON SUR MORGE sous pli cacheté avant le **mercredi 25 octobre 2017**.

Toute offre reçue hors délai ne sera pas ouverte et directement renvoyée à l'expéditeur.

X - Demande de renseignements

Tout renseignement administratif contacter de la Mairie Tél 04 73 97 21 74
mail : contact@mairiechambaronsurmorge.fr

Tout renseignement technique et visite du bâtiment contacter Monsieur Alain Roche Tél 04 73 97 21 74
mail : contact@mairiechambaronsurmorge.fr

CCTP TRAVAUX ECOLE ST EXUPERY

LOT 1 Maçonnerie – menuiserie – charpente et couverture

Bordereau de prix – Offre
LOT 1
Maçonnerie, menuiserie, charpente et couverture

Description	Unité	Quantité	Prix unitaire H.T.	Montant H.T.
<u>Bureau</u>				
installation chantier	Ft	1.00		
fouille pour réalisation dalle béton	M3	7.30		
dalle béton isolante 0.15 et fondation	M3	3.00		
mur en brique isolante	M ²	25.00		
fourniture et pose fenêtre de 1.20 m sur bassoire	U	1.00		
charpente y compris sur la toiture existante	Ft	1.00		
tuiles y compris tuile de rive	M ²	21,00		
zinc chéneaux, descente et raccordements	ML	7.50		
crépis ciment	M ²	22.00		
démontage baie vitrée actuelle remplacée par une porte y compris démolition mur ciment et réagréage	FT	1.00		
<u>Préau</u>				
fouille pour réalisation dalle béton	M3	9.00		
dalle béton 0.15	M3	4.50		
mur en parpaings	M ²	40.00		
bardage bois	M ²	16.00		
charpente y compris poteaux	Ft	1.00		
tuiles	M ²	41.00		
zinc chéneaux, descente et raccordements	ML	11.00		
crépis ciment	M ²	28.00		
<u>mur d'enceinte</u>				
fouille béton	M3	2.00		
mur en parpaings	M ²	14.00		
crépis ciment	M ²	28.00		
Total				
T.V.A.				
Total T.T.C.				